

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Comptables, gestionnaire paie, chef d'entreprise

Notre intervenant :

Formatrice en comptabilité

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

340 € HT (408 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Fournir aux responsables de la gestion du personnel et de la paie des éléments préparatoires à un contrôle URSSAF

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **La procédure du contrôle URSSAF**

- La procédure du contrôle URSSAF
- La compétence de l'URSSAF
- Les nouvelles procédures de contrôle

- sur place
- sur pièces

- Les pouvoirs de l'inspecteur de recouvrement
- L'arbitrage de l'ACOSS
- Les autres éléments du salaire brut...

■ **Les principaux éléments de la paie soumis au contrôle**

- Les contrats spécifiques
- Avantages en nature et frais professionnels
- Avantages accordés aux salariés d'autres entreprises
- L'assiette sécurité sociale
- Bases CSG/CRDS
- Défisicalisation des heures supplémentaires
- Exonérations et réductions de cotisations
- Taxe prévoyance
- Contribution sociale de solidarité des sociétés
- Intéressement Participation
- Indemnités de rupture
- Prestations CE....

■ **L'organisation et le suivi du contrôle**

- Préparer le contrôle

- Actualiser les pouvoirs des agents de contrôle et leurs limites
- Actualiser les obligations et les droits des employeurs
- Vérifier le classement des pièces
- Identifier les événements sensibles au contrôle

- Participer au contrôle

- Collaborer aux procédures de contrôle
- Identifier les marges de négociation

- Valider le contrôle

- Réagir à la lettre d'observation
- Accompagner la procédure
- Anticiper les risques de contrôle